



MAISON DES PLUS BEAUX
VILLAGES DE
WALLONIE

URBANISME

Crupet, le 16 novembre 2023

AVIS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'INCIDENCES

Demandeur : New Wind

Situation : Commune de Thuin - Village de Ragnies

Objet de la demande : Implantation de 4 éoliennes, à Ragnies-Thuillies et Donstiennes

Cette note est rédigée sans avoir pu participer à la réunion préalable, et sans visite de terrain spécifique, La Maison des Plus Beaux Villages de Wallonie se déclare incompétente sur les questions d'impact sonore, de biodiversité, d'ensoleillement, etc.

Cet avis s'attache principalement à l'impact visuel du projet éolien.

I. Analyse contextuelle

Ragnies et le label des « Plus Beaux Villages de Wallonie »

Depuis 1995, le village de Ragnies est labellisé comme un des « Plus Beaux Villages de Wallonie » (PBVW). Sur base des qualités objectives du village et avec soutien accru dont il bénéficie, deux entreprises importantes se sont implantées à Ragnies : le golf et la Distillerie de Biercée.

D'autre part, plusieurs entreprises familiales se sont durablement implantées : restaurant, gîtes, produits agricoles en vente directe. Ce tissu entrepreneurial est indissociable de la qualité des lieux.

La consommation de services et la vente de produits de bouche bénéficie de la plus-value qualitative des lieux.

Le développement de ce type d'entreprises est en progression constante, mais inscrite dans un temps long. Cette situation positive est exceptionnelle, les villages ayant réussi à constituer cette offre élargie sont très rares, même parmi les PBVW.

Sur base de sa valeur historique, culturelle et esthétique, le village présente aujourd'hui un développement économique soutenable et diversifié. À Ragnies, une part prépondérante des emplois locaux sont indissociables de la qualité territoriale.

Le projet

Ces esquisses sont issues du document présenté par le demandeur lors de la réunion d'information préalable du 6 septembre 2023

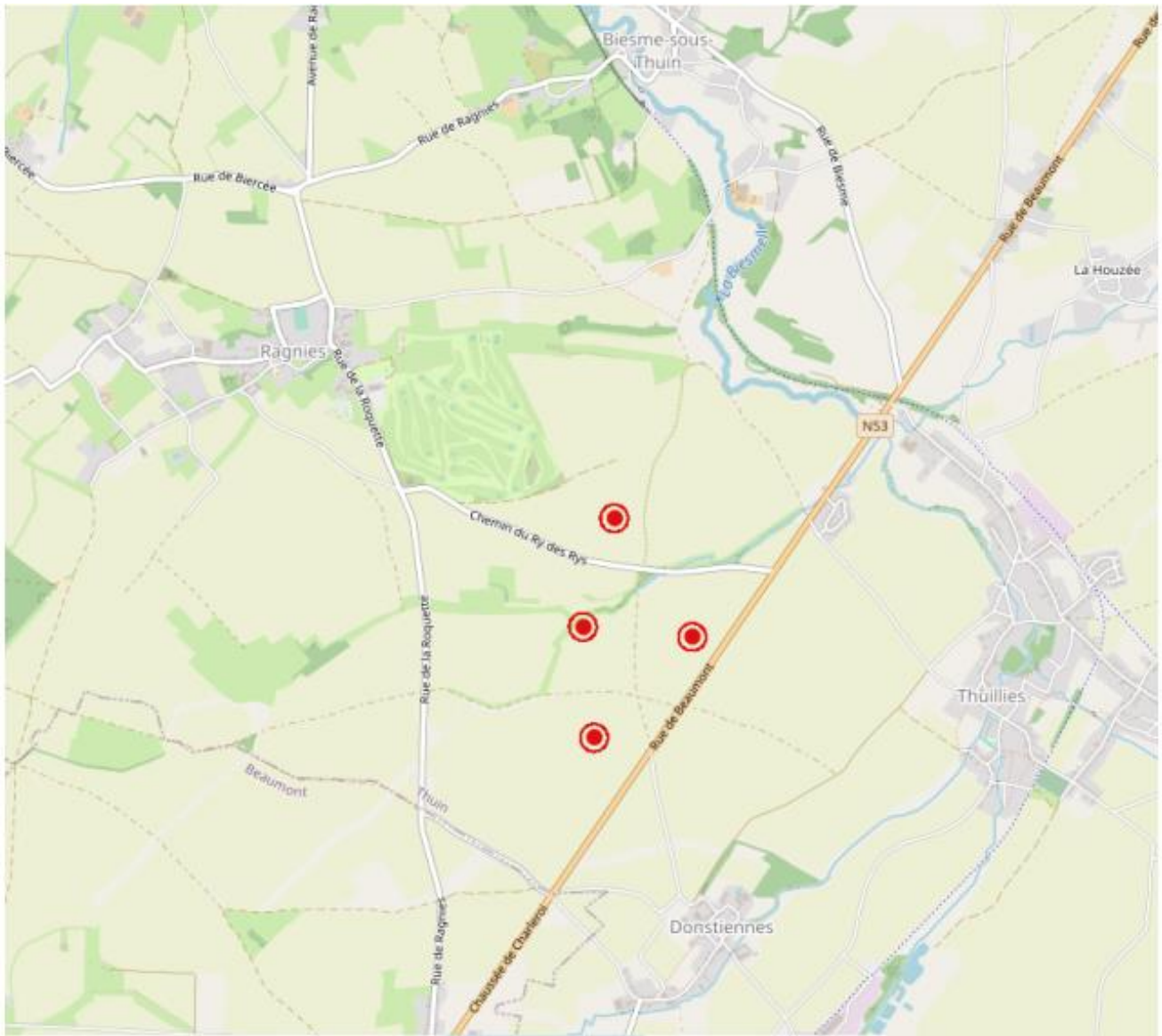


Schéma d'implantation sur base des documents établis par l'auteur de projet

II. L'éolien dans le paysage

Les éoliennes sont des repères paysagers dominants. Dans le paysage traditionnel, et, à fortiori ici, au centre du noyau traditionnel de Ragnies, l'église présentait ces mêmes attributs.

Des éoliennes mesurant 180m de haut auront forcément un impact visuel important, sans commune mesure avec les repères naturels ou patrimoniaux existants.

La présence d'un parc éolien modifie le paysage. Et l'évolution de ce paysage est susceptible de modifier la qualité du cadre environnant, notamment depuis le village de Ragnies.



Si les distances vis-à-vis du noyau villageois peuvent paraître « tolérables », la topographie et la configuration du site a également son rôle à jouer. En effet, entre le village et le champ éolien, aucun obstacle visuel n'existe, et les abords du noyau villageois constituent des respirations paysagères qu'il est essentiel de préserver.

Les éoliennes seront en outre perceptibles depuis le contexte non bâti environnant, composé en partie de terres agricoles reprise en Périmètre d'Intérêt Paysager au plan de secteur. En ce sens, les ondulations du relief du sol et le couvert végétal deviennent des éléments secondaires par rapport à ce type d'équipements éoliens.

AVIS

La recherche d'un point d'équilibre entre deux objectifs majeurs en concurrence, la protection du patrimoine local et du paysage d'un côté, la contribution à des objectifs régionaux, nationaux et mondiaux de lutte contre le changement climatique de l'autre côté, doit être menée.

Arguments en faveur de la réalisation d'un projet éolien

Un projet éolien présente un caractère d'utilité publique puisque les installations éoliennes contribuent objectivement à une production durable d'énergie, allant indéniablement et utilement dans le sens de la lutte contre le réchauffement climatique, et, ce, à tous les échelons de la société. Ceci est un enjeu d'autant plus crucial au vu de l'actualité de ces derniers mois, en termes d'autonomie énergétique notamment.

Arguments en défaveur du projet éolien

Bien que la localisation de ce parc éolien paraisse se situer à bonne distance du noyau villageois de Ragnies, le projet de 4 éoliennes présente un impact important sur ce territoire paysager.

Il est également à prendre en considération l'énergie grise (énergie de production, fabrication, utilisation et recyclage) nécessaire dans le cadre d'un projet éolien.

En effet, les matériaux et infrastructures nécessaires pour la construction d'une éolienne engendrent d'importantes émissions de gaz à effet de serre, et les pales en matériaux composites ne disposent pas d'une filière de recyclage.

Les dispositions légales, telles le Périmètre d'Intérêt Paysager du plan de secteur, ainsi que l'investissement de nombreux citoyens pour leur village et pour le maintien d'un habitat rural traditionnel qualitatif, d'ailleurs valorisé par le label « Plus Beaux Villages de Wallonie », plaident en faveur de la préservation du cœur de village.

Questions

1. Afin de fournir aux habitants une information objective et compréhensible, Plusieurs photomontages devraient être réalisés afin de d'offrir une vision claire de la situation. Ces photomontages devraient être réalisés à partir de différents points, et présenter une vue crépusculaire. Ceci permettrait de répondre à plusieurs questions : les éoliennes sont-elles visibles, même partiellement depuis la Place de Ragnies ? Quel est l'impact visuel depuis le golf et la distillerie de Biercée ?
2. Ne serait-il pas envisageable de réduire la hauteur de ces 4 éoliennes ?

L'approbation ou le refus de ce type de projet dépend des priorités définies par les autorités communales et régionales compétentes.

En tant que gestionnaires et décideurs, l'évaluation doit être faite sur base :

- d'une stratégie globale de l'implantation de l'éolien en Wallonie,
- d'une vision à long terme,
- du résultat d'ensemble de l'espace et de ses éléments,

Exactement comme pour l'évaluation d'une nouvelle habitation dans une rue.

S'attachant à l'impact visuel du projet sur le cadre patrimonial et paysager environnant, la Maison des Plus Beaux Villages de Wallonie émet des réserves, principalement quant à la hauteur de ces 4 éoliennes.

Le passage aux énergies renouvelables est primordial mais les équipements projetés (leur hauteur surtout) ne peuvent mettre en péril l'équilibre patrimonial et paysager environnant.

Adopter une stratégie globale et une vision d'ensemble à long terme sur l'implantation de l'éolien en Wallonie est donc, à ce titre, essentiel.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, veuillez recevoir nos salutations les plus cordiales.

*Pour l'Asbl et Maison de l'Urbanisme « Les Plus Beaux Villages de Wallonie »,
Françoise Wauthier, Architecte conseil et agent de développement territorial*

